

Date de dépôt : 31 octobre 2012

## Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de Mme Prunella Carrard : usine Sicli et membres du Conseil d'administration de Arfluvial SA

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 12 octobre 2012, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*En juin 2012, l'Etat de Genève acquérait le bâtiment de l'Usine Sicli. Interviewés dans la Tribune de Genève du 22 janvier 2012<sup>1</sup>, les représentants des deux départements concernés, le DCTI, aujourd'hui DU, et le DIP exposaient la volonté du Conseil d'Etat d'en faire un lieu dévolu à la culture.*

*Ainsi, Joëlle Comé, directrice du Service cantonal de la culture, en charge du dossier, expliquait : « La halle du Sicli devrait être dévolue à l'architecture et au design. Ce ne sera pas un lieu de spectacle. Une commission d'experts a déjà livré son rapport aux magistrats. Dans quelques mois, nous pourrions lancer un appel à projets. Il devrait aussi y avoir un lieu nocturne dans le sous-sol, à vocation culturelle, avec des prix abordables. »*

*Pierre-Alain Girard, secrétaire général adjoint au DCTI, aujourd'hui DU, qui collabore avec Joëlle Comé : « Au cœur du PAV, le Sicli doit devenir un pôle culturel convivial, attractif, pluridisciplinaire et accessible à tous, dans l'esprit des Etats généraux de la nuit. Le Sicli, de par son architecture, a une très forte valeur patrimoniale que nous voulons mettre en valeur. »*

---

<sup>1</sup> TdG, 22 janvier 2012 : <http://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/culturel-festif-sicli-promet-nuits-enflammees/story/10673590>

*Suite à ces déclarations, il fut surprenant d'apprendre, par la Tribune de Genève du 18 septembre 2012<sup>2</sup>, que l'Etat avait décidé de confier la gestion de l'Usine Sicli à la société Arfluvial SA, qui gère également le Bâtiment des Forces Motrices dont l'Etat est propriétaire.*

*Dès lors, de nombreuses questions se posent, notamment concernant les membres du Conseil d'administration d'Arfluvial SA. En effet, selon l'inscription d'Arfluvial SA au Registre du commerce (en tant que société anonyme), Pierre-Alain Girard (secrétaire général adjoint au DU) et Nadia Keckeis (conseillère culturelle au Service cantonal de la culture du DIP) font partie des quatre membres du Conseil d'administration de la société.*

- 1. Y sont-ils à titre personnel ou en tant que représentants du Conseil d'Etat ?*
- 2. Touchent-ils une rémunération sous une quelconque forme pour siéger au sein de ce conseil d'administration ?*
- 3. S'ils touchent une rémunération en tant que représentants du Conseil d'Etat, reversent-ils cette dernière à l'Etat ?*
- 4. Quelle incidence ont-ils eu sur l'octroi du mandat de gestion de l'Usine Sicli à Arfluvial SA ?*

*Je remercie d'avance le Conseil d'Etat pour ses réponses.*

---

<sup>2</sup> TdG, 18 septembre 2012 : <http://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/animation-lusine-sicli-confiee-societe-privee/story/30549384>

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Arfluvial SA est une société anonyme de droit privé entièrement aux mains de l'Etat de Genève. Elle a été créée en 1997 pour permettre une gestion efficace du Bâtiment des forces motrices (BFM) et accueillir des productions du Grand Théâtre sans générer de coût pour l'Etat de Genève. La décision de confier la gestion technique et administrative de l'usine Sicli à Arfluvial SA repose sur sa capacité éprouvée de gérer un bâtiment propriété de l'Etat destiné à accueillir du public, activité qui n'entre ni dans les missions ni dans les compétences de l'administration cantonale.

M. Pierre-Alain Girard, secrétaire général adjoint au département de l'urbanisme, représente l'Etat, propriétaire du BFM et de l'usine Sicli, au sein du conseil d'administration de la société. Mme Nadia Keckeis, directrice adjointe du service cantonal de la culture, y représente le département de l'instruction publique, de la culture et du sport. Ils ne touchent aucune rémunération pour l'activité déployée dans ce cadre.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
Pierre-François UNGER